



Bundesamt  
für Gesundheit

Office fédéral  
de la santé publique

Ufficio federale  
della sanità pubblica

Uffizi federal  
da sanadad publica

## Existe-t-il des vaccins et des médicaments contre la grippe et la grippe aviaire ?

### Réponses aux questions fréquemment posées sur les vaccins et les médicaments contre la grippe, la grippe aviaire et la grippe pandémique

1. [Existe-t-il un vaccin contre la grippe saisonnière ?](#)
2. [Qui devrait se faire vacciner contre la grippe saisonnière ?](#)
3. [Le vaccin actuel contre la grippe saisonnière protège-t-il également contre le virus de la grippe aviaire ?](#)
4. [Existe-t-il un vaccin humain contre le virus de la grippe aviaire ?](#)
5. [A quoi sert le vaccin pré-pandémique que le Conseil fédéral a décidé d'acheter ?](#)
6. [Existe-t-il un vaccin humain contre un virus de grippe pandémique ?](#)
7. [Combien de temps faudrait-il pour produire un vaccin contre une grippe pandémique ?](#)
8. [Quelle serait l'efficacité d'un vaccin contre une grippe pandémique ?](#)
9. [Existe-t-il des médicaments protégeant contre les virus Influenza ?](#)
10. [Les médicaments antiviraux sont-ils efficaces contre la grippe saisonnière ?](#)
11. [Les médicaments antiviraux sont-ils efficaces contre la grippe aviaire chez l'être humain ?](#)
12. [Les médicaments antiviraux sont-ils efficaces contre la grippe pandémique ?](#)
13. [Y aura-t-il suffisamment de médicaments antiviraux à disposition en Suisse ?](#)
14. [Est-il indiqué de constituer sa réserve personnelle de médicaments antiviraux ?](#)

#### Vaccins

##### 1. Existe-t-il un vaccin contre la grippe saisonnière ?

Oui, il existe depuis de nombreuses années un vaccin protégeant de la grippe saisonnière. Les agents pathogènes de la grippe saisonnière sont les virus Influenza B et des sous-types des virus Influenza A. Comme les virus Influenza changent constamment d'apparence extérieure, le vaccin contre la grippe doit être renouvelé chaque année et adapté aux variantes en circulation. La vaccination contre la grippe permet d'éviter le risque de contracter la grippe saisonnière et de réduire sensiblement le taux de complication chez les groupes à risque. Il ne protège toutefois pas d'une infection par le virus de la grippe aviaire A (H5N1).

##### 2. Qui devrait se faire vacciner contre la grippe saisonnière ?

La vaccination contre la grippe est conseillée, conformément aux recommandations de vaccination actuelles de l'OFSP, à toutes les personnes âgées de plus de 65 ans ainsi qu'à tous les adultes ou enfants âgés d'au moins 6 mois souffrant de certaines maladies chroniques ou ayant besoin d'un suivi médical régulier. Elle est également recommandée pour les pensionnaires de foyers pour personnes âgées, de foyers médicalisés ou de cliniques. Pour éviter le risque de contagion, il est conseillé au corps médical, au personnel soignant et à toute personne en contact étroit avec des personnes à risque, de se faire vacciner à titre préventif.

On ne peut pas complètement exclure l'apparition de cas de grippe aviaire dans les élevages de volailles en Suisse. L'OFSP recommande donc aux professionnels qui ont des contacts fréquents avec la volaille et des oiseaux sauvages de se faire vacciner – à titre préventif – contre la grippe saisonnière, et ce pour les raisons suivantes :

- Il s'agit d'éviter que des personnes ayant des contacts étroits avec la volaille ou les oiseaux sauvages ne contractent la grippe saisonnière et ne déclenchent ainsi une fausse alerte.
- L'infection simultanée par le virus de la grippe saisonnière et celui de la grippe aviaire pourrait aboutir à une recombinaison des deux virus Influenza A. La vaccination amoindrit le risque de voir un mélange de types de virus différents déboucher sur un virus inédit adapté à l'homme. Bien qu'extrêmement rare, un tel incident ne peut être entièrement exclu.

Des informations plus détaillées sur les recommandations actuelles de vaccination sont disponibles sur le site de l'OFSP <http://www.bag.admin.ch/influenza/01118/index.html?lang=fr>.

**3. Le vaccin actuel contre la grippe saisonnière protège-t-il également contre le virus de la grippe aviaire ?**

Non. Ce vaccin ne protège que contre les virus circulant cet automne et cet hiver, et non contre un virus de la grippe aviaire.

**4. Existe-t-il un vaccin humain contre le virus de la grippe aviaire?**

Non. Des vaccins destinés à la volaille sont disponibles, mais il n'existe pas encore sur le marché de vaccin protégeant l'homme du virus de la grippe aviaire. Un tel vaccin est toutefois en cours de développement par différentes entreprises.

**5. A quoi sert le vaccin prépandémique que le Conseil fédéral a décidé d'acheter?**

Le Conseil fédéral a décidé d'acheter 8 millions de doses d'un vaccin prépandémique. Il s'agit d'un vaccin H5N1 doté d'un nouvel adjuvant qui élargit l'efficacité du vaccin à des souches virales voisines de celle responsable de la grippe aviaire, dont la mutation pourrait provoquer une pandémie de grippe. En cas de besoin, il sera ainsi possible d'offrir une première immunisation à toute la population. Cette vaccination sera volontaire et ne sera effectuée qu'en cas de pandémie.

**6. Existe-t-il un vaccin humain contre un virus de grippe pandémique?**

Non, il n'existe pas de vaccin à l'heure actuelle. Par pandémie on entend généralement la propagation mondiale d'une maladie en quelques mois. Les pandémies sont déclenchées par un virus d'un genre nouveau, inconnu du système immunitaire humain et se transmettant de ce fait aisément de personne à personne. Comme aucun virus de grippe d'un genre nouveau – et donc pandémique – ne circule à l'heure actuelle, il n'existe pas non plus de vaccin. Un vaccin ne pourra être développé qu'une fois le nouveau virus se sera développé, aura été isolé et identifié. Puis sa production exigera encore plusieurs mois.

**7. Combien de temps faudrait-il pour produire un vaccin contre une grippe pandémique ?**

La fabrication du vaccin contre la grippe saisonnière exige près de 6 mois. Le développement et la production d'un vaccin contre la grippe pandémique exigeront au moins autant de temps. La Suisse a négocié des contrats garantissant l'approvisionnement en vaccin pandémique pour l'ensemble de la population.

**8. Quelle serait l'efficacité d'un vaccin contre une grippe pandémique ?**

L'efficacité du vaccin dépend dans une large mesure de son adéquation avec le virus à l'origine de la maladie. L'efficacité ne peut être prédite pour le moment, étant donné que ce virus n'existe pas encore.

**Médicaments antiviraux**

**9. Existe-t-il des médicaments protégeant contre les virus Influenza ?**

Deux groupes de médicaments antiviraux agissant contre les virus Influenza entrent principalement en ligne de compte. Contrairement à une vaccination, ces médicaments n'offrent pas de protection durable. En cas d'infection, ils doivent être pris le plus tôt possible après l'apparition des premiers symptômes, soit dans les 48 heures.

Ces deux groupes de médicaments antiviraux sont :

- les inhibiteurs de la neuraminidase, empêchant les virus de sortir d'une cellule infectée pour se propager dans l'organisme (p. ex. Tamiflu® et Relenza®).
- les inhibiteurs de la protéine M2, empêchant le virus de pénétrer dans la cellule pour se propager (p. ex. Symmetrel®).

**10. Les médicaments antiviraux sont-ils efficaces contre la grippe saisonnière ?**

Oui. A condition d'être administrés dans les 48 heures suivant l'apparition des premiers symptômes, les médicaments antiviraux permettent de réduire la gravité des symptômes et l'apparition des complications secondaires telles que bronchites ou inflammations pulmonaires chez des adultes en bonne santé, ainsi que de raccourcir de 1 à 2 jours la durée d'une grippe sans complication.

**11. Les médicaments antiviraux sont-ils efficaces contre la grippe aviaire chez l'être humain ?**

Des études menées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ont montré que les virus de la grippe aviaire en circulation sont résistants aux inhibiteurs de la protéine M2, mais non aux inhibiteurs de la neuraminidase (Tamiflu® et Relenza®). Par conséquent, le second type de traitement est envisageable. La différence majeure entre Tamiflu® et Relenza®, soit les deux inhibiteurs de la neuraminidase autorisés en Suisse, réside dans leur mode d'administration. Tamiflu® doit être absorbé sous forme de tablettes et Relenza® par Diskhaler – comme les sprays contre l'asthme.

**12. Les médicaments antiviraux sont-ils efficaces contre la grippe pandémique ?**

Comme le virus pandémique n'existe pas encore, on ne peut prévoir l'efficacité des médicaments. On sait pourtant qu'il s'agirait d'un virus de type Influenza A. A ce propos, on a relevé que certains virus Influenza A résistaient aux inhibiteurs de la protéine M2, mais beaucoup plus rarement aux inhibiteurs de la neuraminidase.

**13. Y aura-t-il suffisamment de médicaments antiviraux à disposition en Suisse ?**

L'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) a constitué un stock de Tamiflu®. En cas de pandémie, le Conseil fédéral libérera ces réserves nationales obligatoires. La quantité stockée permet d'assurer le traitement des personnes malades durant la première vague de pandémie (2 millions de traitements) et la prophylaxie du corps médical et du personnel soignant. Cette quantité correspond à la recommandation de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les réserves prévues par de nombreux pays sont proportionnellement comparables à celles de la Suisse et sont considérées comme suffisantes.

**14. Est-il indiqué de constituer sa réserve personnelle de médicaments antiviraux ?**

Rien ne justifie à l'heure actuelle de s'approvisionner en Tamiflu® à titre privé. En effet, une réserve est constituée au niveau national. La probabilité que les virus développent une résistance au médicament augmenterait d'ailleurs en cas d'administration incontrôlée. En outre, Tamiflu® peut entraîner des effets secondaires. Par conséquent il n'est délivré que sur ordonnance médicale, et les contrôles médicaux ainsi qu'une administration efficace revêtent une grande importance. La durée de conservation est d'ailleurs limitée.

Si des cas isolés de transmission de la grippe aviaire à l'homme venaient à être confirmés, les besoins seraient couverts par les médicaments disponibles dans le commerce sur ordonnance médicale ainsi que par les réserves constituées par les hôpitaux. En outre, il existe des réserves obligatoires de Tamiflu®, formées par l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique en prévision d'une pandémie. La quantité de Tamiflu® stockée suffira au traitement de 2 millions de personnes malades ainsi qu'à la prophylaxie du corps médical et du personnel soignant. En cas de pandémie, le Conseil fédéral libérerait ces réserves nationales obligatoires.

**Renseignements supplémentaires :**

Office fédéral de la santé publique (OFSP): <http://www.bag.admin.ch/influenza/index.html?lang=fr>

Organisation mondiale de la santé (OMS) : <http://www.who.int/fr/index.html>

Centre National Influenza : [www.influenza.ch](http://www.influenza.ch)

Office fédéral de la santé publique  
Maladies transmissibles